

**Dissertation sur les avantages des nouvelles dents et rateliers artificiels ...
suivie d'une réfutation des assertions avancées par M. Dubois Foucou ...
dans ... Journal de Paris, le 18 mai 1788 / [Nicolas Dubois de Chémant].**

Contributors

Dubois de Chémant, Nicolas, 1753-1824.
Dubois-Foucou, Jean Joseph.

Publication/Creation

London ; Paris : The author, [1789?]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/mfcd rpt8>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

6
DISSERTATION

SUR LES AVANTAGES DES NOUVELLES
DENTS ET RATELIERS
ARTIFICIELS,

INCORRUPTIBLES ET SANS ODEUR,
INVENTÉS

PAR M. DE CHÉMANT,

MAITRE EN CHIRURGIE ET DENTISTE,
& approuvés par la Faculté & par la Société
Royale de Médecine de Paris;

SUIVIE

D'UNE RÉFUTATION DES ASSERTIONS

Avancées par M. DUBOIS FOUCOU, Dentiste du
Roi en survivance, dans sa Lettre aux Auteurs du Journal
de Paris, le 18 Mai 1788.

Non est invidia super invidiam dentarici.



A LONDRES,

Et A PARIS.

Chez { L'AUTEUR, au Palais Royal, vis-à-vis la rue Vi-
viennne, Nos. 92 & 94.
GATTEY, Libraire, Galerie du Palais Royal,
Nos. 14 & 15,



Dec.



DISSERTATION

SUR LES AVANVAGES DES NOUVELLES DENTS ET RATELIERS

Artificiels, Incorruptibles & sans Odeur.

DEPUIS que l'industrie humaine a imaginé de suppléer à la perte des Dents par d'autres Dents factices , l'art s'est toujours borné au choix des substances tirées du Règne Animal ; telles sont les Dents humaines , celles de l'Hippopotame ou Cheval marin , celles de l'Eléphant , du Bœuf , du Veau , ainsi que certains os de différents animaux , &c. &c. Mais personne n'ignore , & l'expérience ne l'a que trop démontré , que toutes ces substances étant de nature poreuse sont susceptibles de s'imprégner de la salive & des particules alimentaires , que la chaleur continuelle de la bouche fait fermenter. Cette fermentation ne manque pas de produire bientôt une putréfaction qui infecte la bouche & l'haleine ; inconvéniens , tout à la fois nuisibles à la santé & insupportables à l'odorat ; qui même donnent lieu de croire que les miasmes putrides , qui se détachent & s'exhalent de ces foyers de corruption , portés dans la

masse du sang par l'intromission de la salive dans l'estomac, & par l'inspiration de l'air dans les poumons, donnent souvent lieu à des maladies, dont on ignore la cause.

Ce ne sont pas là les seuls inconvéniens qui résultent de cette substitution des matières animales aux Dents naturelles : étant susceptibles de se ramolir dans l'eau, la salive produit non-seulement l'effet de l'eau, mais elle concourt avec l'air & les autres causes de fermentation à ronger & à carier ces substances ; d'où il résulte que quand c'est une Dent à pivot, le trou, dans lequel il est logé, s'aggrandit, la Dent factice tombe ou est avalée, & le pivot reste à la racine.

Il en est à-peu-près de même des Dents attachées avec des fils, qu'on est obligé de faire toucher aux parties latérales des Dents voisines, auxquelles elles sont attachées. Qu'arrive-t-il ? Alors la pièce artificielle se rétrécissant par les causes déjà expliquées ; les Dents qui leur servent d'attache se déplacent de leurs alvéoles par le serrement du fil qui tend toujours à les rapprocher des Dents artificielles ; la douleur & l'inflammation surviennent, & bientôt après, la chute de ces mêmes Dents force à en faire faire d'autre.

Si l'on fait attention que les bonnes qualités du sang dépendent, le plus souvent, d'un chile doux, louable & bien élaboré, & que cette élaboration ne peut se faire qu'autant que l'estomac reçoit des alimens bien broyés & bien triturés, il n'y a personne qui, raisonnant d'après ces principes, n'ait recours aux Dents artificielles ; mais combien de personnes ont été privées de ce se-

cours à cause de la mauvaise odeur des anciennes substances mises en œuvre.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la nécessité des Dents & Rateliers artificiels, non plus que sur les difficultés qu'on éprouve dans la confection de ces sortes d'ouvrages avec les anciennes substances, qu'il n'est pas toujours possible d'adapter d'une manière bien conforme à la surface des gencives, & qui d'ailleurs n'imité jamais bien la nature.

Quant aux Dents humaines en particulier, il me suffira de faire observer au Lecteur, que les Journaux ont souvent annoncé que des accidens graves, même la mort, ont suivi l'usage imprudent qu'on avoit fait de ces Dents, parce qu'elles étoient infectées d'un venin quelconque.

Pénétré de toutes ces vérités & surpris du peu de progrès de l'art, dans cette branche de la Chirurgie, aussi belle qu'essentielle à notre individu; tandis qu'elle en a fait de si rapides dans toutes les autres; j'en ai fait l'objet de mon étude, & j'ai multiplié mes expériences sans être rebuté par les frais qu'elles entraînoient.

Convaincu de l'insuffisance des substances animales & de l'impossibilité d'empêcher leur décomposition, j'ai cherché dans le règne minéral des substances incorruptibles, sur lesquelles l'air, la salive & les alimens ne fissent aucune impression, & susceptibles des formes les plus convenables aux fonctions importantes que je cherche à rétablir. Je suis enfin parvenu, après bien des recherches, à composer une pâte minérale ductile, susceptible de recevoir l'empreinte juste &

exacte des gencives, & portion de Dents sans être obligé de les extraire, & j'ai eu la satisfaction de donner à cette matière, par des procédés particuliers, un degré de solidité qui la rend capable de résister aux plus grands efforts sans se casser ni produire aucuns des effets qui peuvent résulter de la fracture ou de l'exfoliation des matières animales, employées jusqu'à présent.

La teinte que je donne à cette matière est inaltérable & j'ai la faculté de lui donner celle des gencives, de manière que je peux réparer la perte de substance des mâchoires en imitant sur la matière, que je façonne à mon gré, la couleur naturelle aux parties que je veux suppléer.

Si l'on considère que mes nouvelles Dents & Rateliers joignent à tant d'avantages ceux de s'adapter facilement sur les gencives sans occasionner aucune douleur; que je ne fais aucune séparation entre les Dents, quoique l'intervalle en soit très-distinct; ce qui empêche les débris des alimens de se loger dans les interstices; si l'on considère, enfin, que j'imité toutes sortes de couleurs de Dents, & qu'elles ressemblent parfaitement aux naturelles, l'on n'hésitera pas de leur donner la préférence.

Tous ces avantages n'ont pas échappé à la Faculté & à la Société Royale de Médecine; ces Savantes Compagnies se sont exprimées de manière à ne rien laisser désirer dans leurs rapports: il y est dit, que mes nouvelles Dents & Rateliers *sont indissolubles à la salive, incorruptibles & sans odeur, & qu'enfin elles remplissent tous les avantages qu'on peut désirer, (sur-tout est il dit) d'après l'usage qu'en fait un de nous. Et par les expériences*

que nous avons vues sur différentes personnes de considération (1).

Le témoignage authentique de ces illustres Compagnies ne peut donc laisser aucun doute sur l'utilité de mes procédés ; mais ce n'étoit pas assez pour moi d'avoir en mon pouvoir une matière solide & susceptible des formes convenables ; mécontent des ressorts qu'on a employés jusqu'à ce jour, j'ai cherché à les perfectionner , & je crois pouvoir me flatter que celui que j'adapte à mes Rateliers, réunit la flexibilité & la solidité de manière à obéir à tous les mouvemens des mâchoires sans aucun inconvénient , ce qui leur a mérité le suffrage des gens de l'art & de tous ceux qui en font usage. J'ai aussi imaginé une nouvelle Mécanique , très-simple & très-solide , pour maintenir un Ratelier à la mâchoire supérieure , quoiqu'il n'y eut aucune Dent , lequel on ôte & remet à volonté sans occasionner la moindre douleur (2).

S'il m'étoit permis de citer toutes les personnes de la plus haute considération , qui se servent avec un grand succès des Dents ou Rateliers de ma composition , je pourrois appuyer par leur suffrage l'avantage de mes nouveaux procédés ; mais on aime à suppléer par l'industrie aux Dents

(1) Voyez (ci-après pag. 9 & 21) les Approbations de la Faculté & de la Société Royale de Médecine , insérés dans les Supplémens du Journal de Paris , les 21 Juin & 2 Avril 1788.

(2) Un des avantages économiques , non moins précieux pour bien des personnes , c'est qu'un seul Ratelier suffit pour la vie d'un homme , sans être obligé d'en faire refaire tous les ans , comme cela se pratiquoit avec les anciennes substances à cause de leur corruptibilité.

qu'on a perdues & cependant peu de personnes veulent en convenir ; notre devoir étant d'observer le silence qui nous est prescrit , je crois qu'il suffira de faire mention des rapports & des approbations de la Faculté & de la Société Royale de Médecine , qui sont au-dessus de tous les éloges qu'on pourroit faire de cette heureuse découverte.

Cependant l'envie de satisfaire les personnes qui souvent ne s'en rapportent qu'à l'expérience, m'ont fait accepter les offres honnêtes de quelqu'uns de ceux qui m'honorent de leur confiance, & qui veulent bien me permettre de les nommer. L'on pourra en conséquence s'adresser à

M E S S I E U R S ,

Geoffroy , Docteur-Regent de la Faculté de Médecine , & Président de la Société Royale de Médecine , *rue des Singes , au Marais.*

De la Place , Auteur très-connu par des Ouvrages estimés , *rue des Filles-St.-Thomas.*

De la Rivière , Médecin-Ordinaire de Monseigneur Comte d'Artois , *rue du Cimetière-St.-André-des Arts.*

Guerin , Chevalier de l'Ordre du Roi , ancien Chirurgien-Major des Mousquetaires , à *Vendôme.*

Cadet , Membre de l'Académie Royale de Chirurgie , *rue du Mail.*

Cadet , Maître en Pharmacie , de l'Académie des Sciences , *rue St.-Honoré.*

Delpêche , Conseiller Honoraire en la Grand-Chambre du Parlement de Paris , *rue du faubourg du Temple.*

MM. *Sue* , Père & Fils , Maîtres en Chirurgie , *rue de l'Arbre-Sec.*

Je pourrois citer encore plusieurs personnes de considération, qui sont si satisfaites, qu'elles m'ont permis de les nommer en particulier (1).

Les Personnes qui habitent la Province & même les Pays Etrangers, qui voudront se procurer, sans se déplacer, des Dents ou Dentiers simples & doubles, tels compliqués qu'ils soient, pourront s'adresser à *M. de Chémant*, Chirurgien & Dentiste, au Palais Royal, Arcade 92, elles auront l'attention de vouloir bien affranchir leurs Lettres; il leur indiquera dans le plus grand détail, les procédés également simples & commodes pour lui faire parvenir les renseignemens dont il a besoin.

EXTRAIT des Registres de la Société Royale de Médecine.

NOUS avons été chargés par la Société Royale de Médecine de lui rendre compte des Rateliers & Dents artificielles que le *Sieur de Chémant* a présentés à la Compagnie.

Depuis longtems les Dentistes se sont occupés des moyens de suppléer aux Dents qu'on avoit perdues, & même de construire des Mâchoires & des Rateliers artificiels pour les personnes auxquelles il ne restoit aucunes Dents, tant pour faciliter la prononciation & rendre plus aisée la mastication des alimens, que pour sauver la difformité qui résulte de la perte totale des Dents.

Les différens Rateliers que l'on a faits jusqu'à présent ont

(1) Comme plusieurs Empiriques cherchent à contrefaire mes nouvelles Dents, j'avertis que je n'ai donné à personne le secret de mes compositions, & je puis même assurer qu'il est impossible d'en trouver qui réunissent plus d'avantages.

été fabriqués tantôt d'ivoire , tantôt de dents d'hippopotame ou cheval marin ; quelquefois de dents humaines bien saines , enchâssées dans une bafe ou faufle mâchoire d'ivoire. Mais ces Rateliers , quoique bien imaginés & pouvant remplacer les dents , ont de grands inconvéniens : outre que leur blancheur fe ternit infenfiblement , les matières dont il font composées s'altèrent par le féjour , tant de la falive que des débris des alimens qui s'y attachent , & cette altération produit bientôt une odeur défagréable , tant dans la bouche de ceux qui portent ces Rateliers , que pour les personnes auxquelles ils font dans le cas de parler. Nous avons cru devoir mettre fous les yeux de la Compagnie plufieurs de ces Rateliers , qui ont été portés quelque tems , & dont les faufles dents ont été gâtées & cariées. M. de Chémant a cherché à composer des dents artificielles , féparées , & des Rateliers entiers avec une matière , qui étant inaltérable par la falive & par les débris d'alimens , ne put donner aucune odeur à la bouche , & n'eut aucun des inconvéniens qu'on pouvoit reprocher aux différentes fubftances qu'on a employées jufqu'ici pour le même ufage. Il nous a préfenté , ainfi qu'à la Société , des Dents & des Rateliers entiers de cette compofition qui paroiffent remplir toutes les conditions que l'on peut defirer , fur-tout d'après l'effai qu'en a fait un de nous.

Nous penfons donc que la Compagnie doit approuver la compofition des nouveaux Rateliers de M. de Chémant , comme pouvant être utile aux personnes qui ont befoin de ce fecours , foit pour la prononciation , foit pour la mastication.

Au Louvre , le 22 Avril 1788.

*Signé, G E O F F R O Y , H A L L É
& D E F O U R C R O Y.*

La Société Royale de Médecine ayant entendu , dans fa Séance tenue au Louvre le 22 Avril 1788 , la lecture du Rapport ci-deffus , en a entièrement adopté les conclufions & a jugé que les Dents artificielles & les Rateliers de la compofition du Sieur de Chémant , étoient dignes de fon Approbation. Ce que je certifie véritable.

A Paris , ce 18 Mai 1788.

Signé, V I C Q - D ' A Z Y R , Secrétaire Perpétuel.

R É P O N S E E T R É F U T A T I O N

*A la Lettre injurieuse de M. Dubois Foucou,
Dentiste du Roi en survivance, insérée dans le
Journal de Paris du 18 Mai 1788.*

A P R È S l'expérience d'une année que M. Dubois Foucou a fait personnellement de mes nouvelles Dents & les avantages incontestables qu'il leur reconnoît, j'espérois, que rendant hommage à la vérité, il se seroit rétracté de bonne-foi de l'erreur où il est tombé en annonçant au Public, que mes nouvelles Dents & Rateliers étoient susceptibles de dangers & d'inconvéniens ; mais certain, que tout en les déprisant, il cherche à les imiter, je crois devoir en instruire le Public & prouver que la vérité manque aux assertions qu'il a avancées dans sa Lettre aux Auteurs du Journal : Lettre à laquelle je ne fis qu'une très-courte réponse dans le même Journal, à cause des bornes que prescrit cette feuille. Réponse qui cependant auroit dû faire changer M. Dubois de sentiment ; mais, sans doute, des railons qui ne sont pas difficiles à découvrir, l'ont empêché de revenir sur ses pas & l'obligent apparemment de tenir la parole qu'il a donnée de ne faire aucune réplique aux réponses qui lui seroient faites.

Cette idée est très-ingénieuse de la part de

M. Dubois Foucou, il a senti d'avance l'impossibilité d'en faire de valables. Eh bien ! pour le mettre à son aise, & le Public à même de nous juger, sans sa réponse, je vais rapporter les Pièces Justificatives; mais auparavant je me permettrai quelques réflexions, qui pourront lui deffiler les yeux & faire connoître au Public les torts qu'il a eû à mon égard.

Après toutes les peines que j'ai prises, & les expériences dispendieuses que j'ai faites pour perfectionner ma découverte: encouragé par le suffrage de MM. Andouillet & Loustonneau, premiers Chirurgiens du Roi, & de plusieurs autres Chirurgiens célèbres, je soumis mes procédés au jugement de l'Académie Royale de Chirurgie, qui nomma pour Commissaires MM. Sue & Dubois Foucou.

L'un d'eux, M. Dubois Foucou, convaincu, sans doute, de l'avantage de mes nouveaux procédés, me pria de lui placer deux Dents artificielles (1) de ma composition, devois-je croire alors qu'il s'en serviroit pour me mordre; je m'empressai donc d'orner son Ratelier de cette matière précieuse, préparée avec toute l'attention qu'un Maître de l'Art devoit attendre de mon

(1) Comme nous devons observer le silence qui nous est prescrit pour les personnes qui nous honorent de leur confiance, je ne me serois point étayé de ce moyen de justification, si des motifs particuliers que chacun devine aisément, n'avoient engagé M. Dubois Foucou d'avoir recours à moi pour lui placer deux Dents de ma composition, & auxquelles il n'a pu rien reprocher; d'ailleurs M. Dubois Foucou étant au-dessus de ce préjugé en est convenu. S'il nioit ce fait je pourrois en donner la preuve dans les deux modèles que j'ai.

zèle : il les porte & s'en sert encore. J'ai fait aussi, à sa sollicitation, pour des personnes qui l'honorent de leur confiance, différentes pièces sur les modèles qu'il m'a donnés, & pour prix de mes soins & de mon désintéressement, il a dénoncé dans les papiers publics la matière dont je me sers comme dangereuse & remplie d'inconvéniens dans son usage; il déprise & avilit ma découverte qu'il n'avoit pu se dispenser d'approuver; il écrit cette Lettre au nom des Commissaires collectivement, & cependant (je le dis sans craindre d'être démenti) sans l'aveu de M. Sue, Censeur & Professeur Royal d'Anatomie, premier Commissaire nommé; sans l'aveu même de l'Académie, qui avoit seule le droit de me juger si j'eusse exposé des assertions fausses & des procédés dangereux.

Les assertions que j'ai avancées dans mon écrit ont été lues & approuvées par M. Louis, Censeur, Professeur Royal, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, &c. &c. ensuite couronnées par l'Approbation authentique de la Société Royale de Médecine, le 22 Avril; & c'est le 26 du même mois que M. Dubois Foucou, sans considérer que des Approbations, si dignes de foi, anéantissoient pour jamais sa critique, sans l'appui & à l'insçu de M. Sue, premier Commissaire, nommé avec lui, dont la réputation & la juste célébrité auroit assuré la pureté de ses intentions, s'il n'eut eu en vue que la vérité, M. Dubois, dis-je, s'est permis des expressions qui décèlent la jalousie d'un homme qui exerce la même profession que moi. Pourquoi cette passion s'attache-t-elle aux Arts les plus utiles à l'humana-

rité ? Pourroit-on croire que l'amour du bien public ait seul dicté la Lettre publiée dans le Journal , par M. Dubois Foucou , lorsqu'on sçaura qu'il a le premier eu recours à ma découverte , dont il connoissoit l'utilité ; lorsqu'on sçaura que lui-même la reconnoît incorruptible & sans odeur ; lorsqu'on sçaura , enfin , qu'il a fait construire un four pour imiter ma composition ? Croira-t on qu'elle ait des inconvéniens , lorsqu'on sçaura que M. Dubois Foucou n'entre dans aucun détail sur ceux qu'il lui reproche , non plus que sur les avantages qu'il lui reconnoît dans certains cas ?

Mais quels sont donc ces inconvéniens qu'annonce M. Dubois Foucou d'une manière si isolée ? Il ne suffit pas de les dénoncer , il faut les expliquer & les démontrer jusqu'à l'évidence , il faut en même tems désigner les cas où ma découverte présente des avantages.

La déclamation vague de M. Dubois Foucou eut alors été une critique raisonnée , & lors même qu'il n'auroit pas convaincu , on ne l'eut accusé que d'erreur ; quand au contraire sa manière de décréditer ma découverte autorise le Public à ne voir en mon adversaire que foiblesse , contradiction & jalousie.

Quelle confiance M. Dubois Foucou prétend-il donc inspirer au Public par sa Lettre injurieuse , s'il est constant qu'il a fait le premier usage de ma découverte pour lui-même & pour ses malades ; lorsqu'il fait tous ses efforts pour imiter ma composition , & qu'entraîné par la force de la vérité , il a souscrit le rapport qu'il a fait avec M. Sue , à l'Académie de Chirurgie , sur l'incor-

ruptibilité de mes nouvelles Dents. Le Public doit sans doute ajouter foi plutôt aux Approbations des Sociétés Académiques, qui m'ont honoré de leurs suffrages qu'aux déclamations intéressées de M. Dubois Foucou, contre un Artiste de sa profession, qui peut lui dire avec raison : *vous êtes Orfèvre M. Joffe.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EXTRAIT du Rapport fait & dicté par M. Dubois Foucou lui-même & inséré en lettres italiques dans mon Avis au Public, où il est dit : « que » MM. Sue & Dubois Foucou ont déclaré la matière indissoluble & impénétrable à la salive, & » non sujette à aucune sorte d'odeur ».

LETTRE de M. Dubois Foucou aux Auteurs du Journal, contre cet imprimé.

26 Avril 1788.

MESSIEURS,

On vient de distribuer tout récemment avec profusion un imprimé sous ce titre : *Avis important aux personnes qui veulent réparer la perte de leurs Dents.*

Permettez-moi, Messieurs, de me servir de la voie de votre Journal pour dénoncer au tribunal du Public cet Écrit, comme contenant des assertions fausses & un extrait infidèle d'un rapport que M. Suë, Professeur Royale d'Anatomie, &c. & moi avons été chargé, par l'Académie Royale de Chirurgie, de faire sur la prétendue découverte d'une matière propre à la confection des Dents artificielles.

Afin de mettre à l'abri de toute surprise, nous nous empressons, par amour de la vérité, par zèle pour le Public, par

l'intérêt même de notre réputation, d'avertir que, dans notre Rapport nous avons déclaré que cette matière, soi-disant de l'invention de l'Auteur, était une terre vitrifiable, une espèce de porcelaine, qu'elle nous étoit connue depuis longtems, & qu'elle avoit été employée sans succès : qu'après avoir exposé les inconvéniens & les dangers dont cette matière pouvoit être susceptible dans son usage, & les avoir mis en balance avec l'avantage de l'incorruptibilité, nous en avons restreint l'utilité à un petit nombre de cas, & remis au tems & à l'expérience pour porter un jugement motivé & définitif; en attendant j'ai rempli mon objet envers le Public, & je ne répondrai à aucune réplique.

Signé, DUBOIS-FOUCOU, Chirurgien
Dentiste du Roi en survivance.

A cette Lettre je fis la Réponse suivante.

MESSIEURS,

Les assertions que j'ai avancées dans un *Avis au Public*, concernant mes nouvelles Dents & Rateliers artificiels, incorruptibles & sans odeur, sont d'autant plus vraies que l'imprimé qui les contient a été lû & approuvé par M. Louis, Censeur Royal, &c.

Il me suffiroit de borner là ma réplique en nommant ce célèbre Chirurgien pour effacer à jamais la critique de M. Dubois-Foucou insérée dans votre feuille du 18 de ce mois; mais j'ajouterai que mes expériences réitérées ont si bien réussi qu'elles ont mérité l'Approbation de la Société Royale de Médecine, consignée dans son rapport du 22 Avril dernier, que je vous prierai de publier dans un prochain Supplément.

Signé, DE CHÉMANT, Chirurgien, Inventeur
des nouvelles Dents, Rateliers artificiels,
incorruptibles & sans odeur.

Les bornes du Journal ne me permirent pas d'en dire davantage : j'aurois fait alors ce que je vais faire aujourd'hui; mettre M. Dubois Foucou en opposition avec lui-même.

De

De deux choses l'une, ou ma composition est connue de M. Dubois Foucou, ainsi qu'il le dit, ou elle lui est inconnue, comme je le soutiens; dans le premier cas, pourquoi M. Dubois Foucou la dénomme-t-il sous les titres incertains *de terre vitrifiable*, d'espèce *de Porcelaine* (1)? Pourquoi ne la qualifie-t-il pas positivement, c'est telle matière? Ces termes indéfinis annoncent donc qu'il ignore parfaitement la nature de ma composition? Et si elle lui est inconnue, pourquoi dit-il qu'il la connoît?

Si ma matière est connue de M. Dubois Foucou, d'après les dangers qu'il lui attribue, pourquoi a-t-il fait construire un four? Pourquoi y fait-il journellement des expériences pour découvrir la nature de mes compositions (1)? Pour-

(1) J'ai démontré à la Faculté & à la Société Royale de Médecine, la différence qu'il y a entre les Dents & Rateliers faits de ma composition, & ceux faits avec la porcelaine que M. Dubois Foucou dit avoir été employée autrefois sans succès. En effet l'expérience m'a appris que la porcelaine étant une terre pure, avec une peinture à la surface, non-seulement se noircissoit, mais encore qu'elle s'éclatoit & se cassoit facilement; au lieu que celle de ma composition, n'a aucun de ces inconvéniens, outre qu'elle résiste aux plus grands efforts, ainsi que la Faculté de Médecine l'a reconnu; c'est qu'elle est plus légère, & que la couleur que je donne à volonté, est ineffaçable & sans peinture. Ce qui doit surprendre tout le monde, c'est que l'envie de M. Dubois Foucou de contrefaire mes nouvelles Dents, lui a suggéré l'idée d'en faire avec cette même matière, (la porcelaine dure) qu'il fait avoir été employée sans succès, & à laquelle il attribue des dangers; & lorsqu'il avance que j'offrois au Public une matière dangereuse, n'est-ce pas à lui, au contraire, à qui l'on doit en faire le juste reproche.

(2) Je ne me permets de citer ces faits que parce qu'ils sont connus de plusieurs Membres de l'Académie Royale de Chirurgie.

quoi , enfin , si ma matière étoit connue de M. Dubois Foucou , n'a-t-il pas , lors de son rapport , formé des Dents de ma composition , pour en offrir la comparaison à l'Academie Royale de Chirurgie , & pourquoi lui en a-t-il fait un rapport avantageux ? C'est qu'elle n'a jamais été connue de M. Dubois Foucou , ni présentée à l'Académie. C'est que si elle l'eut été , cette savante Compagnie auroit honoré son Auteur des éloges qu'elle a daigné m'accorder.

2°. De quel danger & inconvénient ma composition peut-elle être susceptible ? M. Dubois Foucou a déclaré dans son rapport qu'elle étoit indissoluble , impénétrable à la salive : dans la Lettre même il avoue qu'elle est incorruptible ; c'est plus qu'il n'en faut pour anéantir ses assertions.

M. Dubois Foucou reconnoît à ma composition une utilité qu'il restreint , à un certain nombre de cas , & quels sont-ils donc ces cas (1) ? Si M. Dubois Foucou n'étoit animé , comme il le dit , que *de l'amour de la vérité , du zèle pour le public* , de l'intérêt de l'humanité , ne se seroit-il pas empressé de faire jouir le Public de l'utilité de ma découverte pour les cas qui en sont susceptibles ? Ne les auroit-il pas dénommés avec le zèle dont il se dit animé ? Et s'il ne l'a pas fait , la restriction est donc aussi injuste que peu délicate.

Mais cet aveu de M. Dubois Foucou décide la question. Si ma composition , comme il

(1) La Faculté & la Société Royale de Médecine ont jugé qu'elle est bonne dans tous les cas.

L'avoue , est bonne dans certains cas , je prétends qu'elle est bonne dans tous ; car les Dents artificielles ont trois objets d'utilité : l'ornement de la bouche , la facilité de la mastication & celle de la prononciation. Si ma composition est bonne dans certains cas , elle peut donc entrer dans la bouche ? M. Dubois Foucou avoue donc lui-même , sans y penser , le tort qu'il a eu de l'annoncer comme dangereuse. Si une Dent n'est pas dangereuse , un Ratelier ne l'est pas davantage.

Ce n'est donc point *l'amour de la vérité & le zèle pour le public* , (sentimens louables , même dans les erreurs qu'ils enfantent) qui ont dicté à M. Dubois Foucou sa Lettre ; mais Mais Mais , *non est indivia super invidiarum dendarici.*

Je finis par opposer à M. Dubois Foucou deux contradictions révoltantes , l'une de morale & l'autre de fait , & raisonnant dans son hypothèse anéantir jusqu'à la dernière trace de ses assertions. C'est lui seul qui me fournit des armes pour le combattre.

Ou ma composition est la même que celle que M. Dubois Foucou dit lui être connue depuis longtems & avoir été employée sans succès , ou c'en est une autre : si c'est la même , pourquoi M. Dubois Foucou , après avoir déclaré dans son premier Chef qu'elle a été employée sans succès , ose-t-il dire dans son second Chef *qu'elle est utile dans certains cas* ? Si elle est utile , elle n'est donc pas dangereuse ; si aujourd'hui il l'annonce comme pouvant être dangereuse , pourquoi dit-il dans son premier Chef qu'elle a été seulement sans succès ? Ce n'est donc pas la même matière , puis-

que les effets sont différens ? M. Dubois Foucou a donc tort d'avancer qu'elle lui est connue (1).

Mais si ma composition utile dans certains cas , comme le dit M. Dubois Foucou , peut être susceptible de danger , pourquoi lui-même expose-t-il sa santé ? Pourquoi ose-t-il se servir de ma composition ? Pourquoi porte-t-il encore dans ce moment deux petites Dents molaires que je lui ai faites & attachées à sa supérieure mâchoire (2) ? Pourquoi m'en a-t-il fait faire pour ses malades ? Pourquoi , si ma composition est la même que celle qu'il dit connoître , ne l'a-t-il pas mise en usage avant que je la lui eusse présentée ? Ce n'est donc point la même matière ? Elle n'est donc point dangereuse , puisqu'il la reconnoît si utile & si avantageuse qu'il la préfère aux substances qu'il a employées jusqu'à présent ? Pourquoi ? Mais le pourquoi m'a déjà échappé ? *Non est invidia super invidiam dentarici.*

Au reste , M. Dubois Foucou n'est pas le seul qui fournisse l'exemple de cet Adage , car j'ai trouvé dans un vieil Auteur cette Epigramme qui a bien trait à sa conduite à mon égard , & qui seule pourroit me servir de réponse :

(1) Voyez toutes ces contradictions dans la Lettre aux Auteurs du Journal, citée ci-dessus.

(2) M. Dubois Foucou , ne pouvant se convaincre par lui-même des Rateliers entiers de ma composition , s'en est convaincu chez plusieurs personnes qui m'honorent de leur confiance , où il s'est transporté avec M. de Chanfereu , Médecin & Membre de la Société Royale de Médecine , qui fut si satisfait de mes expériences qu'il en fit le rapport le plus avantageux à la Compagnie.

Un Dentiste disoit, ah ! pour prix de mes soins,
 Orgon, sens-tu combien ton défaveu me touche ?
 Contre ta langue, ingrat, j'ai pourtant deux témoins ;
 Qui sont-ils ? les deux Dents qu'à mon Art doit ta bouche.

Que M. Dubois Foucou réponde s'il l'ose, & que le Public prononce ? Mais non, M. Dubois Foucou ne répondra pas, il l'a dit d'avance, & l'impossibilité de le faire m'est un garant plus sûr que sa parole : mais s'il y manquoit, cet écrit servira toujours de réponse.

R A P P O R T

Des MM. les Commissaires nommés par la Faculté de Médecine de Paris, pour examiner les nouvelles Dents & Rateliers du Sieur de Chémant.

M. LE DOYEN,

Nous avons examinés les nouveaux Rateliers & les Dents artificielles que le Sieur Dubois de Chémant forme avec une pâte de sa composition, qu'il fait durcir au feu. Ils sont d'une très-grande dureté, résistent longtems au marteau, sont feuz avec le briquet & ne se dissolvent dans aucun des acides. Une pièce, représentant toutes les Dents de la mâchoire inférieure, jettée à terre, n'a pas été cassée.

Les Rateliers pour les mâchoires supérieures sont d'une seule pièce ; les Dents ne sont point séparées par des intervalles, elles sont figurées chacune suivant leur forme naturelle, & un trait ombré paroît les séparer. Les gencives sont aussi parfaitement imitées ; c'est seulement au bord de ces Rateliers où l'on voit des inégalités qui représentent les extrémités supérieures des différentes sortes des Dents.

La forme que le Sieur de Chémant donne à ses Rateliers & aux Dents imite parfaitement la nature. Il a aussi trouvé

le moyen de donner le ton de couleur des Dents naturelles qu'il veut remplacer, ce qui fait que l'on ne peut pas distinguer les siennes de celles du sujet; & comme la matière dont il se sert est incorruptible, elle ne perd aucune de ses propriétés avec le tems.

Le Ratelier, composé de deux mâchoires, est articulé par le moyen d'un ressort, aussi de l'invention de l'Auteur; ce ressort donne la facilité de mouvoir les deux mâchoires sans que ceux qui portent les Rateliers éprouvent aucune résistance désagréable ou incommode dans les divers mouvemens. Nous avons vû une mâchoire supérieure en place sur le vivant; elle étoit parfaitement assujettie, ne gênoit point le malade & représentait la plus belle denture, soit quand elle parloit, soit lorsqu'elle rioit. Nous avons aussi vû plusieurs Dents réunies & assujetties dans la bouche d'une personne digne de foi, qui nous a assuré qu'elle mangeoit aussi bien avec ses Dents artificielles qu'avec ses Dents naturelles.

L'invention du Sieur de Chémant nous a paru réunir tous les avantages que peuvent desirer ceux qui ont besoin des Rateliers ou de Dents artificielles. Lorsqu'il s'agit de remplacer une ou plusieurs Dents de suite, il prend avec sa pâte la longueur de l'espace à remplir & à la configuration des bords alvéolaires avec la plus grande précision. Il forme en suite une pièce qu'il adapte juste & qui n'incommode pas le malade. La dureté de la composition du Sieur de Chémant l'empêche de s'égréner dans la bouche pendant la mastication, & son incorruptibilité l'empêche aussi de se dissoudre par les sucres des alimens ou par les boissons acides; comme les Dents ne sont pas séparées dans leur longueur, il ne peut s'y loger aucune parcelle d'alimens.

Jusqu'à présent les Dentistes n'avoient d'autres moyen pour remplacer les Dents que de se servir des substances osseuses, tirées de différens animaux; ils en formoient des Dents séparées, ou plusieurs Dents réunies, ou, enfin, des Rateliers complets; ils prenoient un morceau d'os pour former la pièce dont ils avoient besoin, & se servoient de la lime ou de la scie pour les travailler. Lorsqu'ils vouloient faire un Ratelier pour une mâchoire ou pour les deux, ils donnoient à une portion d'os la configuration convenable; ensuite ils marquoient les Dents avec un trait de scie superficiel pour imiter l'intervalle qui se trouve ordinairement entre chaque Dent: ces Dents,

sur-tout celles de devant, ressembloient plutôt à des touches d'épINETTE qu'à des dents, & laissoient un intervalle assez considérable, tant à leur extrémité supérieure que dans leur longueur. Les alimens s'y amassoient, fermentoient dans la bouche, s'y corrompoient & exhaloient une odeur infecte aussi nuisible aux malades qu'insupportable à ceux à qui ils parloient de près.

Nous croyons devoir observer que les Dents ou Rateliers osseux, ayant subi le travail de la lime ou de la scie, étoient beaucoup plus disposés à se corrompre dans la bouche par la multitude des pores que ces instrumens avoient ouverts, qui permettoient aux sucs de la bouche & des alimens de la pénétrer. Il est de fait que ces os s'amollissoient, se corrompoient & se détruisoient dans la bouche. Nous avons vû sur un Ratelier deux Dents qui s'étoient exfoliées, & nous apportons à la Faculté un vieux Ratelier que nous a remis le Sieur de Chémant, qui s'est ramolli & noirci dans la bouche de la personne qui l'a porté.

Les Dents & Rateliers du Sieur Dubois de Chémant n'ont aucun des inconvéniens de ceux faits avec les os; ils ont l'avantage d'imiter parfaitement la forme de chaque espèce de Dents, d'en figurer les intervalles sans laisser de vuide, de représenter les gencives & de s'adaprer exactement sur le bord alvéolaire sans incommoder les malades. En conséquence nous pensons que la Faculté doit admettre la découverte du Sieur de Chémant comme une invention qui fait beaucoup d'honneur à son Auteur, & qui doit être très-utile à ceux qui auront besoin des secours de son nouvel Art.

*Et ont signé, DESCOMET, BAGET
& PETIT-RADEL.*

*EXTRAIT des Registres de la Faculté de
Médecine en l'Université de Paris.*

L'AN mil sept cent quatre-vingt-neuf, le Lundi second jour de Mars, la Faculté de Médecine assemblée à 5 h. de relevée, en ses Ecoles supérieures, après avoir entendu le rapport que lui ont fait MM. Descemet, Baget & Petit-Radel, qu'elle

avoit chargé d'examiner les Dents artificielles & les Rateliers, proposés par M. *de Chémant*, Chirurgien & Dentiste, a été unanimement d'avis, conformément audit Rapport, d'approuver les mêmes Dents & Rateliers artificiels, composés d'une pâte que le Sieur *de Chémant* fait durcir au feu, de manière que ces pièces réunissent le beauté, la solidité, la commodité & la salubrité; qualités reconnues par MM. les Commissaires, tant par les épreuves qu'ils ont fait subir aux échantillons présentées par l'Inventeur, que parce qu'ils ont observé sur les personnes qui en ont fait usage, & j'ai conclu avec elle, *Edme-Claude Bouru*, Doyen.

De la part de MM. les Doyen & Docteurs Regents de la Faculté de Médecine de Paris, j'ai apposé le petit Sceau, le 5 Mars 1789.

Signé, CRUCHOT, premier Appariteur & Greffier
de ladite Faculté en l'Université de Paris.

LETTRE aux Auteurs du Journal.

Paris, ce 13 Février 1789.

MESSIEURS,

Désirant rendre hommage à la vérité & aux talens de M. *de Chémant*, Auteur de nouvelles Dents & Rateliers incorruptibles d'une composition particulière, je puis assurer qu'elles possèdent tous les avantages des autres Dents & Rateliers sans en avoir les inconvéniens: qu'elles ne donnent aucune odeur & qu'elles conservent toujours leur beauté, outre qu'on s'y habitue avec la plus grande facilité; ce que je certifie, tant par l'exemple que j'en ai, que par l'usage que j'en fais moi-même depuis plus de six mois.

Signé, GEOFFROY, Docteur-Régent de la
Faculté de Médecine.

M. DE CHÉMANT est visible de midi à deux heures, & de trois à six.